

DIRECTION
de la
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUREAU D 2

Numéros dans les séries spéciales :
249 TM - 97 TOM

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

NOMENCLATURE DES RECETTES CONSTATÉES EN 1959
AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR
ET DES COMPTES DE REVERSEMENTS DE FONDS
SUR LES DÉPENSES DES MINISTÈRES

DOCUMENTS A ANNOTER :

Circulaire n° 1790 du 3 décembre 1956 (B.S.T. n° 106 G)

Instruction n° 59-7-A du 14 janvier 1959.

La circulaire n° 1790 du 3 décembre 1956 a précisé que seraient justifiées trimestriellement à la Cour des Comptes les prises en charge réalisées par les comptables, au titre des créances de l'Etat étrangères à l'Impôt et au Domaine.

Dans ces justifications sont incluses notamment celles afférentes aux reversements de fonds sur les Dépenses des Ministères, et aux recettes des comptes spéciaux du Trésor.

En vue d'assurer une présentation uniforme de l'ensemble des justifications des créances de l'Etat étrangères à l'Impôt et au Domaine, il est fait connaître qu'en sus de la nomenclature définitive des recettes budgétaires, une nomenclature des comptes de reversements de fonds sur les dépenses des Ministères, et des différentes lignes de recettes relatives aux comptes spéciaux du Trésor, avec les numéros de centralisation mécanographique correspondants, sera désormais notifiée chaque année aux comptables du Trésor.

En annexe à la présente instruction, les comptables trouveront cette dernière nomenclature, applicable aux opérations de l'année 1959.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION :

RGS	PGS	TPG	DOM	ES	DS	IS	SIA	TGP
RF	P	TGA	TGM	TGT	RFA	TOM	CLV	PY
TGS	PGA	ACT	ADP	AET	ACD	ATM	PA	

DIFFUSION

G

23

Afin de faciliter les centralisations trimestrielles, il est précisé que le numéro de centralisation mécanographique attribué à chaque compte ou ligne de la nomenclature ci-jointe devra figurer sur les bordereaux récapitulatifs des titres de perception adressés au Bureau E 2 de la Direction, ainsi que sur les inventaires CS 918 (Modèle 2 de la circulaire du 3 décembre 1956 précitée).

Cette disposition s'applique déjà, en vertu de la circulaire n° 1845 du 5 mars 1957 (B.S.T. n° 14R), aux numéros de centralisation mécanographique afférents aux diverses lignes de recettes budgétaires étrangères à l'Impôt et au Domaine qui ont été reproduites en dernier lieu dans l'Instruction n° 59-7 A, du 14 janvier 1959, relative à la nomenclature définitive des recettes budgétaires pour 1959.

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique
et par délégation du Ministre :

Le Chef de Service,

R. VERON.

**I. — COMPTES DE REVERSEMENTS DE FONDS
SUR LES DÉPENSES DES MINISTÈRES**

(Comptes 08).

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
08011	Dépenses ordinaires des services civils à annuler par suite de reversements de fonds	08.011.00
08023	Crédits à rétablir sur place par suite de reversements de fonds.....	08.023.00
08029	Dépenses ordinaires des services militaires à annuler par suite de reversements de fonds	08.029.00
08030	Dépenses en capital des services militaires à annuler par suite de reversements de fonds	08.030.00
08031	Dépenses à annuler par suite de reversements de fonds - Cession de matériel à des Gouvernements étrangers	08.031.000
08041	Dépenses en capital des services civils à annuler par suite de reversements de fonds - Investissements exécutés par l'État et subventions et participations	08.041.00
08051	Dépenses en capital effectuées avec le concours de l'État à annuler par suite de reversements de fonds - Prêts et avances et réparations de dommages de guerre	08.051.00

II. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

(Comptes n° 12 - Recettes).

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12001	Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux, fluides alimentaires	12-001-00
12002	Règlement des fournitures et travaux mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires des coupes de bois domaniales et des adjudicataires de droits divers dans les forêts et domaines de l'État.....	12-002-00

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12003	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole : Ligne 1 - Produit de la taxe spéciale dite prime de soutien des produits agricoles et d'orientation des cultures..... Ligne 2 - Participation de l'État dans la limite du produit de la taxe ci-dessus..... Ligne 3 - Produit du prélèvement de 12 % sur les ressources des fonds ou organismes d'interventions spécialisés..... Ligne 4 - Prélèvement sur les bénéfices des organismes d'intervention spécialisés Ligne 5 - Prélèvement sur les bénéfices réalisés par les sociétés titulaires de conventions dans les conditions prévues au décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 Ligne 6 - Remboursement des avances et prêts : Paragraphe 1 - Remboursement des avances Paragraphe 2 - Remboursement des prêts Ligne 7 - Autres ressources affectées par la loi..... Ligne 8 - Recettes diverses : Paragraphe 1 - Intérêts des avances et prêts Paragraphe 2 - Prélèvements sur cautionnements Paragraphe 3 - Divers	 12-003-10 12-003-20 12-003-30 12-003-40 12-003-50 12-003-61 12-003-62 12-003-70 12-003-81 12-003-82 12-003-83
12004	Achat et cession des matériels des établissements relevant de l'Éducation Nationale	12-004-00
12005	Substances militaires.....	12-005-00
12006	Fabrications d'Armement	12-006-00
12007	Opérations d'approvisionnement du Service des Constructions et Armes navales	12-007-00
12008	Opérations d'approvisionnement de la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique	12-008-00
12009	Réparations de matériels aériens pour le compte de pays membres de l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	12-009-00
12010	Fabrications de certains matériels aéronautiques	12-010-00
12011	Opérations commerciales de l'Enregistrement et des Domaines : Ligne 1 - Droits de Prémption Ligne 2 - Opérations du Service central des Ventes du Mobilier de l'État..... Ligne 3 - Annulation des contrats poursuivie en application des articles 24 et 25 de la Loi du 21 mars 1947..... Ligne 4 - Gestion d'immeubles domaniaux confiée provisoirement à l'Administration des Domaines Ligne 5 - Gestion du Parc automobile Ligne 6 - Équipements de bureau des Services Civils de l'État.... Ligne 7 - Produits de la liquidation des biens allemands attribués à la Caisse Autonome de la Reconstruction.....	 12-011-10 12-011-20 12-011-30 12-011-40 12-011-50 12-011-60 12-011-70

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12011	Ligne 8 - Achat, gestion et vente des immeubles construits ou réparés à l'aide des prêts prévus par les Lois du 28 octobre 1946 et du 21 juillet 1950	12-011-80
	Ligne 9 - Gestions domaniales spéciales	12-011-90
	Ligne 10 - Gestion des Cités administratives	12-011-00
12012	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine :	
	Ligne 1 - Réception et vente des marchandises de l'aide américaine.	12-012-10
	Ligne 2 - Règlement en dollars	12-012-20
	Ligne 3 - Règlement en charbon	12-012-30
	Ligne 4 - Accord Monnet-Dillon	12-012-40
12013	Assurances et réassurances maritimes et transports :	
	Section 1 - Assurance des corps facultative	12-013-10
	Section 2 - Assurance des corps obligatoire	12-013-20
	Section 3 - Assurance des cargaisons	12-013-30
	Section 4 - Assurance dite de bout en bout	12-013-40
	Section 5 - Réassurance contre les risques maritimes ordinaires sur corps de navires	12-013-50
	Section 6 - Réassurance contre les risques maritimes ordinaires sur facultés	12-013-60
	Section 7 - Réassurance contre les risques maritimes de guerre sur corps de navires	12-013-70
	Section 8 - Réassurance contre les risques maritimes de guerre sur facultés	12-013-80
	Section 9 - Réassurance contre les risques maritimes sur transports intérieurs	12-013-90
	Section 10 - Fonctionnement du Service	12-013-00
12014	Gestions de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'État..	12-014-00
12015	Opérations de compensation sur denrées et produits divers :	
	Ligne 1 - Apurement d'opérations anciennes	12-015-10
	Ligne 2 - Redevances de conservation des sucres.....	12-015-20
	Ligne 3 - Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur les sucres	12-015-30
	Ligne 4 - Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur les produits laitiers.....	12-015-40
	Ligne 5 - Redevances sur stocks de cossettes de chicorée à café.....	12-015-50
	Ligne 6 - Recettes d'opérations de compensation et de péréquation sur denrées et produits divers	12-015-60
	Ligne 7 - Recettes diverses ou accidentelles	12-015-70
12016	Régie industrielle des établissements pénitentiaires.....	12-016-00
12017	Financement de stocks d'uranium et de thorianite.....	12-017-00
12018	Fonds national d'aménagement du territoire - Section A. Opérations immobilières pour la localisation des industries et des habitations :	
	Ligne 1 - Avances	12-018-10
	Ligne 2 - Autres opérations	12-018-20

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12030	Fonds national pour le développement des adductions d'eau :	
	Ligne 1 - Produit de la redevance sur les consommations d'eau....	12-030-10
	Ligne 2 - Annuités de remboursement des prêts.....	12-030-20
	Ligne 3 - Prélèvement sur le produit du pari-mutuel.....	12-030-30
	Ligne 4 - Prélèvements sur les excédents de recettes des années antérieures	12-030-40
	Ligne 5 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-030-50
12031	Fonds forestier national :	
	Ligne 1 - Produits de la taxe	12-031-10
	Ligne 2 - Remboursement des prêts en numéraire pour reboisement.	12-031-20
	Ligne 3 - Remboursement des prêts sous forme de travaux de reboi- sement exécutés par l'État	12-031-30
	Ligne 4 - Remboursement des prêts en numéraire pour équipement et protection de la forêt.....	12-031-40
	Ligne 5 - Remboursement des prêts sous forme de travaux d'équi- pement et de protection	12-031-50
	Ligne 6 - Remboursement des prêts pour éviter le démembrement et les coupes abusives.....	12-031-60
	Ligne 7 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-031-70
	Ligne 8 - Prélèvement sur les excédents de recettes des années anté- rieures	12-031-80
12032	Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropoli- taines :	
	Ligne 1 - Produit de la cotisation additionnelle.....	12-032-10
	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-032-20
	Ligne 3 - Prélèvement sur les excédents de recettes des années anté- rieures	12-032-30
12033	Réception des équipements de matériels du plan d'assistance militaire.	12-033-00
12034	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire :	
	Ligne 1 - Versement du budget général	12-034-10
	Ligne 2 - Versement de la contribution des nations signataires du Pacte Atlantique	12-034-20
	Ligne 3 - Recettes diverses ou accidentelles	12-034-30
12035	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du 1 ^{er} degré :	
	Ligne 1 - Ventilation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée....	12-035-10
	Ligne 2 - Ventilation du produit de la taxe de circulation sur les viandes	12-035-20
	Ligne 3 - Recettes diverses ou accidentelles	12-035-30
	Ligne 4 - Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	12-035-40
12036	Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'État :	
	Ligne 1 - Montant des jetons de présence et tantièmes versés par les organismes publics et les sociétés d'économie mixte et leurs filiales et des sommes payées pour frais de contrôle par les entreprises auprès desquelles sont placés des Commissaires du Gouvernement et des censeurs d'État	12-036-10

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12036	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-036-20
	Ligne 3 - Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	12-036-30
12037	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine :	
	Section I - Fonds national de la productivité :	
	Ligne 1 - Prélèvements spéciaux sur la contrevaieur en francs de l'aide américaine.....	12-037-11
	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-037-12
	Section II - Affectations diverses :	
	Ligne 1 - Prélèvements spéciaux sur la contrevaieur en francs de l'aide américaine.....	12-037-21
	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles	12-037-22
12038	Service financier de la Loterie Nationale	12-038-00
	Ligne 1 - Produit brut des émissions	12-038-10
	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles	12-038-20
12039	Opérations sur titres remis en règlement de l'impôt de solidarité nationale:	
	Ligne 1 - Revenu des actions et parts attribuées à l'État.....	12-039-10
	Ligne 2 - Produit de la vente des actions et parts attribuées à l'État.	12-039-20
	Ligne 3 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-039-30
	Ligne 4 - Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	12-039-40
12040	Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières :	
	Ligne 1 - Montant de la contribution de la profession.....	12-040-10
	Ligne 2 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-040-20
12041	Modernisation des débits de tabacs :	
	Ligne 1 - Prélèvements sur les redevances.....	12-041-10
	Ligne 2 - Amortissement des prêts.....	12-041-20
	Ligne 3 - Reversements exceptionnels sur subventions et prêts.....	12-041-30
	Ligne 4 - Redevances spéciales versées par les débitants.....	12-041-40
	Ligne 5 - Recettes diverses ou accidentelles.....	12-041-50
	Ligne 6 - Prélèvements sur les excédents de recettes des années antérieures	12-041-60
12042	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer :	
	Ligne 1 - Versement du budget général	12-042-10
	Ligne 2 - Contribution des Territoires d'Outre-Mer	12-042-20
	Ligne 3 - Subventions ou dotations diverses	12-042-30
	Ligne 4 - Recettes diverses ou accidentelles	12-042-40
	Ligne 5 - Prélèvements sur les excédents de recettes des années antérieures	12-042-50
12044	Ressources affectées au Fonds de développement économique et social :	
	Section I - Équipement industriel agricole, commercial et touristique :	
	Ligne 1 - Versements des bouilleurs de crus	12-044-11

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12044	Ligne 2 - Versements budgétaires	12-044-12
	Section II - Adaptation industrielle et agricole	12-044-20
	Section III - Construction - Ligne 1 - Versements du décret n° 53.701 (art. 2 et 3)	12-044-31
	Section IV - Productivité	12-044-40
12045	Fonds de développement économique et social :	
	Section I - Équipement industriel, agricole, commercial et touris- tique	12-045-10
	Section II - Productivité	12-045-20
	Section IV - Construction.....	12-045-40
12046	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la Caisse Autonome de la Reconstruction	12-046-00
12047	Compte des certificats pétroliers :	
	Ligne 1 - Produit de la vente des certificats :	
	Paragraphe <i>a</i> - Compagnie française des Pétroles.....	12-047-11
	Paragraphe <i>b</i> - Bureau de recherches du pétrole.....	12-047-12
	Ligne 2 - Remboursement des prêts consentis :	
	Paragraphe <i>a</i> - Compagnie française des Pétroles.....	12-047-21
	Paragraphe <i>b</i> - Bureau de recherches du pétrole.....	12-047-22
	Ligne 3 - Recettes diverses ou accidentelles :	
	Paragraphe <i>a</i> - Compagnie française des pétroles.....	12-047-31
	Paragraphe <i>b</i> - Bureau de recherches du pétrole.....	12-047-32
	Ligne 4 - Prélèvements sur les excédents de recettes des années anté- rieures	12-047-40
12049	Compte spécial de la contribution mensuelle des employeurs de la Région parisienne.....	12-049-00
12060	Règlement des créances françaises sur l'armée belge nées pendant la guerre	12-060-00
12061	Contribution des Nations signataires du Pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	12-061-00
12062	Aide consentie par le gouvernement des États-Unis d'Amérique :	
	Ligne 1 - Colis Dons.....	12-062-10
	Ligne 2 - Aide en charbon destinée au financement des produits à exporter	12-062-20
	Ligne 3 - Coton	12-062-30
12063	Emploi des fonds de l'Aide américaine pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique	12-063-00
12064	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France p/c Gouvernements étrangers :	
	Paragraphe <i>a</i> - Accord franco-argentin.....	12-064-10

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12064	Paragraphe <i>b</i> - Accord franco-brésilien..... Paragraphe <i>c</i> - Accord franco-égyptien	12-064-20 12-064-30
12065	Compte d'exécution de divers accords financiers avec les Gouvernements étrangers	12-065-00
12066	Compte d'exécution de la convention financière franco-belge relative au remboursement des crédits belges par les livraisons de biens de défense : Ligne 1 - Remboursement des paiements effectués	12-066-10 12-066-20
12067	Exécution des accords conclus avec les gouvernements polonais, tchécoslovaque, hongrois et yougoslave relatifs à l'indemnisation des intérêts français : Paragraphe <i>a</i> - Accord franco-polonais	12-067-10 12-067-20 12-067-30 12-067-40
12068	Exécution de l'accord franco-polonais du 7 septembre 1951, du protocole financier franco-yougoslave du 27 juillet 1955 et de l'accord franco-bulgare du 28 juillet 1955 : Paragraphe <i>a</i> - Accord franco-polonais du 7 septembre 1951..... Paragraphe <i>b</i> - Protocole financier franco-yougoslave du 27 juillet 1955	12-068-10 12-068-20 12-068-30
12069	Exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951.....	12-069-00
12070	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953.	12-070-00
12072	Compte d'emploi de la contribution allemande, de disponibilité en Deutsche-Marks appartenant au Trésor et de crédits budgétaires affectés à la couverture des dépenses des Services français en Allemagne : Titre I - Recettes et dépenses en deutsche-marks des Services en Allemagne pour la période du 6 mai 1955 au 5 mai 1956 : Ligne 1 - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks effectuées par les bureaux de paiement allemands..... Ligne 2 - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks effectuées par les Caisses publiques françaises..... Titre II - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks des Services français en Allemagne pour la période du 6 mai 1956 au 30 avril 1957 : Ligne 1 - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks effectuées par les bureaux allemands de paiement..... Ligne 2 - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks effectuées par les caisses publiques françaises.....	12-072-11 12-072-12 12-072-21 12-072-22

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12072	Titre III - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks des Services français en Allemagne pour l'exercice 1957-1958 :	
	Ligne 1 - Recettes et dépenses comprises dans le budget d'entretien en Deutsche-Marks des Forces Françaises en Allemagne..	12-072-31
	Ligne 2 - Recettes et dépenses diverses se rapportant au stationnement des Forces Françaises en Allemagne.....	12-072-32
	Titre IV - Recettes et dépenses en Deutsche-Marks des Services français en Allemagne pour l'exercice 1958-1959 :	
	Ligne 1 - Recettes et dépenses comprises dans le budget d'entretien en Deutsche-Marks des Forces Françaises en Allemagne...	12-072-41
	Ligne 2 - Recettes et dépenses diverses se rapportant au stationnement des Forces Françaises en Allemagne.....	12-072-42
12073	Conversion de francs et de billets du Trésor libellés en francs (francs de stationnement) contre Deutsche-Marks ou inversement - Opérations en monnaie locale	12-073-00
12074	Application de l'accord de coopération économique et d'assistance technique franco-yougoslave du 17 juillet 1955.....	12-074-00
12080	Application de la réforme monétaire dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.....	12-080-00
12081	Conversion de francs et de billets du Trésor libellés en francs (francs de stationnement) contre Deutsche-Marks ou inversement.....	12-081-00
12082	Pertes et bénéfices de change :	
	Ligne 1 - Opérations diverses	12-082-10
	Ligne 2 - Application du décret n° 57-910 du 10 août 1957.....	12-082-20
12083	Émission de billets du Trésor libellés en francs :	
	Ligne 1 - Francs de stationnement	12-083-10
	Ligne 2 - Francs Méditerranée	12-083-20
12084	Émission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	12-084-00
12085	Compte d'opérations monétaires et de règlements avec l'Institut d'émission du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	12-085-00
12090	Opérations de recettes et de dépenses afférentes à la réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	12-090-00
12091	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	12-091-00
12092	Liquidation des organismes professionnels (art. 169 de la loi du 7 octobre 1946).....	12-092-00

Numéro des comptes	Libellé	Numéro de centra- lisation mécano- graphique
12093	Services financiers dont les dépenses sont payables après ordonnance- ment : Ligne 1 - Recettes et dépenses d'occupation dans les territoires occupés..... Ligne 2 - Compte d'emploi des recettes effectuées en monnaie locale en Allemagne, autres que celles afférentes à l'occupation.....	 12-093-10 12-093-20

